

GF2B
Le Galaxie C
2793 Chemin Saint Claude
06600 ANITBES

Vandœuvre, le 3 février 2012

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

L/FOR/PP/CNH/SGI/VSA/n° 4

Objet : demande d'habilitation PRAP

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre organisme au dispositif de formation :

- acteur PRAP IBC (formation initiale + continue)
- acteur PRAP 2S (formation initiale + continue)
- formateur PRAP IBC
- formateur PRAP 2S

et à l'examen de votre dossier par votre CARSAT/CRAM/CGSS/CSS de rattachement, par décision de la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 24 janvier 2012, nous avons le plaisir de vous informer que votre organisme :

Est habilité à dispenser la formation pour une durée de 3 ans,

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le numéro d'habilitation suivant :

1552/2012/PRAPIBC-1/07

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'INRS
L'Adjoint au Chef de Département Formation
Guy VIAT